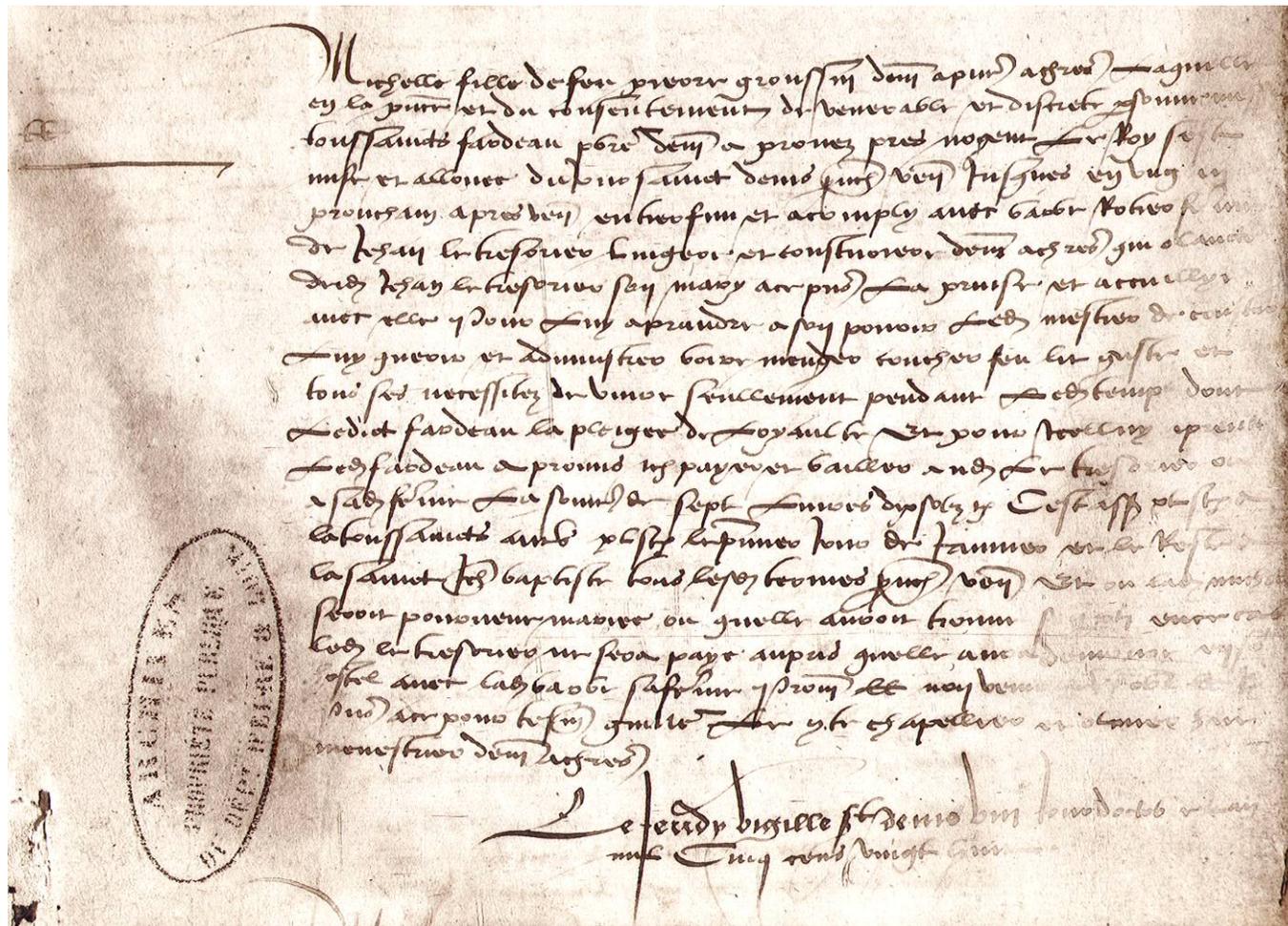


Brevet d'apprentissage pour le métier de couturière et lingère. Chartres, 7 octobre 1528



Marchand de vêtements de laine *Tacuinum sanitatis* Italie, vers 1390-1400
BNF, NAL 1673, Fol. 94



Minutes de Michel Hillaire, tabellion de la chambre épiscopale.
Archives Départementales d'Eure et Loir. E 2072, 2^e cahier, folio central de gauche, recto.

Les métiers à la Renaissance

Transcription (texte original avec ajout de ponctuation)

Michelle, fille de feu Pierre Groussin, demeurant a present a Chartres, laquelle en la presence et du consentement de venerable et discrete personne, messire Toussaincts Fardeau, presbtre, demeurant à Pravez, pres Nogent-le-Roy, s'est mise et allouée, du jour Saint-Denis prouchain venant jusques en ung an prouchain apres venant, entier, fini et acomply, avec Barbe Rotier, femme de Jehan Le Tresorier, lingere et cousturiere, demeurant a Chartres qui, a l'auctorité dudict Jehan Le Tresorier, son mary, a ce presens, l'a prinse et accuillye avec elle pour luy aprendre a son povoir ledict mestier de cousture, luy querir et administrer boire, manger, coucher, feu, lit, giste et tous ses necessitez de vivre seullement, pendant ledict temps, dont ledict Fardeau l'a pleigée de loyaulté ; et pour icelluy aprentissage ledict Fardeau a promis etc., payer et bailler audict Le Tresorier, ou a sadicte femme, la somme de sept livres dix solz tournois, c'est assavoir : XL solz tournois a la Toussaincts, autres XL solz tournois le premier jour de janvier et le reste a la Saint-Jehan-Baptiste, tous lesdicts termes prouchains venans ; et ou ladicte Michele seroit pourveue, mariée ou qu'elle auroit trouvé son parti, en ce cas, ledict Le Tresorier ne sera payé au pris qu'elle aura demouré en son hostel avec ladicte Barbe sa femme....

Presens a ce pour tesmoins, Guillaume Le Conte, chapellier, et Olivier Hue, menestrier, demeurans a Chartres.

Transcription tirée de Geneviève ACLOCQUE, *Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres*, Paris, 1917, p. 362.

Adaptation libre (résumé en français contemporain)

Contractants	Michelle, fille de Pierre Groussin, décédé, habitant Chartres, a passé contrat avec Barbe Rotier, lingère et couturière, femme de Jehan Le Trésorier, demeurant à Chartres. Messire Toussaints Fardeau, prêtre demeurant à Pravez ¹ près de Nogent-le-Roy et Jehan Le Trésorier ont donné leur accord, l'un pour Michelle et l'autre pour Barbe.
Durée du contrat	Le contrat est conclu pour un an à partir de la fête de saint Denis (9 octobre).
Obligations des contractants	Barbe accueillera chez elle Michelle pour lui apprendre le métier de couturière. Elle lui devra le boire, le manger et le coucher, feu, lit et gîte ² , et tout ce qui est nécessaire pour vivre. Elle s'y est engagée solennellement. Toussaints Fardeau payera pour cet apprentissage ³ sept livres dix sols tournois, dont 15 sols tournois à la Toussaint, 15 sols tournois le 1er janvier et le reste le jour de la Saint Jean-Baptiste (24 juin). Au cas où Michelle se fiancerait ou se marierait, Fardeau ne paiera à Jehan Le Trésorier ce pour le temps où Michelle sera restée chez lui.
Témoins	Ce contrat a été conclu devant deux témoins, Guillaume Le Conte, chapelier, et Olivier Hue, ménestrier ⁴ , tous deux habitant à Chartres.

¹ Prouais ? (canton de Nogent-le-Roi)

² Logement

³ Le fait d'apprendre un métier manuel ou technique

⁴ Joueur d'instrument, musicien ambulant.

Les métiers à la Renaissance

QUESTIONS

Pour répondre aux questions, lis bien **l'adaptation**. Pour essayer de comprendre la société de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, il est aussi nécessaire que tu fasses appel à tes connaissances générales et à ton imagination pour faire des suppositions.

- 1) Retrouve les personnes mentionnées dans le contrat et place leurs prénom et nom dans le tableau. Colorie la case de la colonne de droite en rouge s'il s'agit d'un homme, en bleu si c'est une femme.

	PRENOM et NOM	FONCTION ou ROLE	H ■ F ■
		Jeune fille, orpheline, apprentie lingère et couturière	<input type="checkbox"/>
		Père de Michelle, décédé.	<input type="checkbox"/>
		Prêtre défendant les intérêts de Michelle	<input type="checkbox"/>
		Lingère et couturière résidant à Chartres (son nom de jeune fille et son nom d'épouse sont donnés dans le texte)	<input type="checkbox"/>
		Mari de Barbe	<input type="checkbox"/>
		Les témoins	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Les métiers à la Renaissance

2) Qui est concerné par ce contrat d'apprentissage ? Les hommes ou les femmes ? Après avoir fait ton choix, justifie-le en utilisant les informations trouvées dans le texte.

.....

3) Qui passé le contrat, c'est-à-dire donne son accord pour que cet apprentissage puisse se faire ? Les hommes ou les femmes ? Après avoir fait ton choix, justifie-le en utilisant les informations trouvées dans le texte.

.....

4) Pourquoi est-ce un prêtre qui conclut le contrat au nom de Michelle ? Coche la bonne réponse.

- Les parents de Michelle résident dans une ville éloignée de Chartres.
- Michelle est élève dans une école privée dirigée par des prêtres.
- Michelle est orpheline, son père étant décédé.

5) Quel est le contenu de l'accord passé ce 7 octobre 1528 ? Remplis le tableau suivant en mettant une obligation par case :

Obligations de Barbe	Obligations de Fardeau
1 : Barbe accueillera Michelle chez elle
2 :	
3 :	
4 : (durée du contrat)	

Les métiers à la Renaissance

6) Pour quelle raison le contrat de Barbe pourrait-il être rompu ?

- si Michelle se fiance.
- si Barbe se remarie
- si Michelle se marie.

7) Que devra alors payer Fardeau ?

.....

.....

.....

.....

8) A quoi servent les témoins ?

- Ils apportent des vêtements à recoudre.
- Ils vendent des fers à repasser.
- Ce sont les personnes qui certifient l'exactitude, l'authenticité des identités et des déclarations.
- Ce sont les formateurs qui noteront Michelle pendant son apprentissage.

9) A quelles autres occasions deux témoins sont-ils présents et signent-ils un document ?

.....

10) Aujourd'hui, quand un patron engage un jeune homme ou une jeune fille comme apprenti, que s'engage-t-il à lui fournir ? Dans ton tableau, souligne en bleu les points communs et en rouge les différences entre le contrat du Moyen Âge et un contrat contemporain.

.....

.....

11) Qu'est-ce qu'un patron donne aujourd'hui qui n'est pas prévu alors ?

.....

.....